

MOBILITÉ LOURDE

La mobilité lourde (qui regroupe ici principalement les avions, les soutes internationales maritimes et aériennes, les bus et les cars, les poids lourds de marchandises), représente près de 40% des émissions françaises du transport et 12% des émissions nationales totales. Les différents engins de mobilité lourde se distinguent de la mobilité légère par leur poids, leur variété d'usages (professionnels, commerciaux, transport de passagers, etc.), leur dimension « captive », leur volume de consommations énergétiques ou encore les longues distances que certains peuvent être amenés à parcourir.

Dans sa feuille de route pour la décarbonation du transport, le SGPE identifie 5 leviers principaux de décarbonation et d'efficacité d'utilisation de la mobilité lourde à horizon 2030 : (1) l'électrification des flottes, (2) l'adoption de carburants alternatifs, (3) la maîtrise de la demande et la sobriété, (4) l'amélioration de l'efficacité énergétique et de remplissage des engins et (5) le report modal vers des engins davantage décarbonés lorsque cela est possible. En particulier, l'électrification des flottes et l'adoption de bio-carburants et carburants de synthèse est un enjeu de taille pour la filière des Nouveaux Systèmes Energétiques, tant pour la fourniture effective d'énergie que pour l'industrialisation des équipements de production.

Dans ce contexte, les bouclages biomasse et électricité sont un enjeu de taille pour la France et à traiter au regard des autres besoins énergétiques de la filière.

OBJECTIFS ET LIVRABLES

- La mise en place d'un groupe de travail commun avec le CSF Aéronautique (lien assuré par le GIFAS), piloté par Air France sur les carburants alternatifs pour l'aéronautique, s'appuyant au sein du CSF Nouveaux Systèmes Energétiques sur les GT CCUS, H2 et biogaz ;
- La mise en place d'un groupe de travail commun avec le CSF Industries de la Mer (lien assuré par Evolen) sur les carburants alternatifs pour le maritime, s'appuyant au sein du CSF Nouveaux Systèmes Energétiques sur les GT CCUS, H2 et biogaz ;
- Les groupes de travail batterie, hydrogène et biogaz participeront à ce GT et intègrent déjà enjeux car, bus et poids lourds.

D'ici mi-2025, le groupe de travail proposera un avenant au contrat de filière pour acter des engagements réciproques de l'Etat et de la filière sur la période 2024 – 2027.

BILAN CONTRAT 2021 – 2024

- Lancement d'un groupe de travail

CONTRIBUTEURS AUX TRAVAUX

Pilote(s) : Christian GAUTHIER (Air France), Vincent ETCHEBEHERE (Air France)

Participant(s) : Air Liquide, Elyse Energy, Engie, Hynamics, MGH Energy, Technip Energies, TotalEnergies, DGAC, DGE, DGEC, SGPE, Ademe, Académie des Technologies, CEA, IFPEN, Aerospace Valley, FNAM, GIFAS/CSF Aéronautique, SIA Partners/Bureau Français des e-Fuels